



Droit associé sas

Par Cecilek132

Bonjour,

Je suis associé à 30 % dans une SAS. Les comptes ont été publiés, mais je n'ai aucune connaissance du bilan compte de résultat ou autre état financier de L'entreprise. J'ai demandé au président d'avoir le bilan afin que je puisse l'étudier. Celui-ci m'a répondu qu'il pouvait répondre à mes questions, mais qu'il n'avait pas à transmettre cette information. Est-ce normal ? Il me semble tout de même que j'ai le droit d'obtenir ces documents, afin de moi les faire étudier de mon côté par mon comptable comptable personnel.. Également ne devait-il pas y avoir une assemblée générale à fin d'approuver les comptes avant qu'ils soient publiés ?

Merci d'avance